



DICASTÈRE POUR LES LAÏCS, LA FAMILLE ET LA VIE

L'Apostolat des laïcs en ACI

Le Livret « être apôtre aujourd'hui » de la délégation des mouvements d'ACS redit combien l'apostolat est au cœur de notre mission de baptisé. Plus particulièrement, L'ACI existe pour l'annonce de la Bonne nouvelle de Jésus-Christ aux personnes des milieux indépendants, au service de leur conversion. Sa démarche repose sur l'*accueil* et la *relecture de la vie* (la vie des personnes en équipe, celle de leur milieu de vie, en englobant la vie de ceux dont l'Église est éloignée) ; et de l'autre côté sur le *témoignage*, l'*expression de foi* qui découle de cette relecture. Cette double dimension nous inscrit dans la logique des premiers apôtres.

La tenue de rencontres publiques (agoras), sur des réalités de vie repérées comme cruciales pour nos milieux, permet d'entrer dans la vie de personnes que l'Église ne connaît pas et d'y découvrir l'action de l'Esprit Saint. Ces rencontres nous sommes appelés à les inviter personnellement, pour leur donner la parole et recueillir leur témoignage, sollicite leur « hospitalité » : nous partageons leur énergie, leurs questions et nous cheminons avec elles.

Articulés à l'*écoute de la Parole de Dieu*, la relecture de vie nous conduit à découvrir comment la Vie éternelle sous-tend nos vies et celles des personnes de nos milieux, comment l'Esprit Saint et le Christ vivant nous précèdent dans les transformations du monde. Ces moyens nous conduisent à souligner les conversions, les partis-pris d'espérance et à formuler une parole de foi. Cette relecture de la vie peut être comprise par des personnes qui n'ont pas la foi chrétienne. Le témoignage de foi que nous exprimons alors, en donnant du poids à tel événement ou telle action, est autoportant, la langue avec laquelle nous transmettons et traduisons l'Évangile est celles des situations de vie. Nous donnons un contenu vivant et compréhensible de notre foi chrétienne.

La lecture des *Écritures*, prolongée par la prise en compte de la *pensée sociale de l'Église*, n'intervient pas de manière descendante mais donne des critères qui nous aident à authentifier en Église notre relecture de la vie. À certains de ceux qui nous ont offert leur « hospitalité » et qui sont sensibles à notre témoignage de foi, nous pouvons proposer de nous rejoindre pour continuer ensemble ce travail d'Église.

Cette démarche d'apostolat, nous l'avons approfondi particulièrement cette année à travers, notamment, la révision de vie sur la dimension apostolique de notre vie et le thème des méditations de l'année 2021 : « les actes des apôtres ».

La coresponsabilité en ACI

La coresponsabilité fait partie de l'ADN de l'ACI, mouvement de laïcs, accompagné par des laïcs, des diacres et des prêtres. La place particulière de l'accompagnateur d'équipe témoigne de cette coresponsabilité (cf. extrait de l'apport de l'ACI dans la réflexion de « promesse d'Église sur la coresponsabilité en annexe 2). La coresponsabilité s'exprime également en dehors du mouvement par l'investissement important des membres de l'ACI dans les paroisses -

accompagnement des familles, en deuil, préparation au baptême, au mariage, catéchisme, aumônerie - ou comme animateurs pastoraux.

La place de la famille en ACI

Dans les Milieux Indépendants, la famille est Le lieu de la transmission des valeurs. Transmission de valeurs, solidarité, lieu de l'accueil de l'autre. Ainsi, pendant le confinement, nos membres ont souligné le bonheur de se retrouver entre générations : « En ma qualité de mamie j'ai la chance d'être confinée avec mes petits-enfants qui sont dans la résilience et d'avoir une grande proximité avec eux. » Ou inversement absence de rencontres physiques pendant le confinement » ou au contraire la difficulté de se trouver séparés. Pendant la période de crise sanitaire, l'ACI a proposé des temps de réflexions sur le thème de l'Education : comment la crise nous bouscule, éducateurs, parents et étudiants ?

L'inter-génération ne concerne pas que la famille, mais aussi la vie en entreprise, la vie de la cité et l'ensemble de la vie sociale. Le numéro 201 du courrier de l'ACI s'en fait l'écho.

Concernant les évolutions de la famille, à l'occasion de la loi sur « le mariage pour tous », l'ACI a proposé des éléments de discernement autour de 3 temps : un temps d'accueil de ce que chacun exprime (pas de théorie...de l'expérience...), un temps de recul et de discernement, un temps d'Ecoute de la parole de Dieu « chercher à rencontrer les hommes, dans les pas de l'Esprit », Eclairés par la parole de différents acteurs (Eglise de France, Eglise de Paris, Paroles d'Evêques, Déclaration du Conseil de la Fédération protestante, Communiqué de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France). Dans le cadre du synode sur la famille, l'ACI a apporté une contribution portant sur les questions et propositions des membres de l'ACI de chaque diocèse.

Bioéthique

A l'occasion du projet de loi sur la bioéthique en France en 2019, l'ACI a proposé révision de vie et rencontres publiques sur ce sujet. A l'issue de ces temps de réflexion, nous avons exprimé une parole publique (en annexe) soulignant notamment que le débat public ne doit pas seulement porter sur des principes, aussi justes ou critiquables soient-ils, mais également sur la manière dont les personnes sont accompagnées pour mûrir leurs décisions, prendre en compte leurs besoins, leurs attentes et pour soulager leurs souffrances. Les situations vécues nous placent face à la fragilité de notre condition humaine, qu'il s'agit de ne pas occulter. Cette vulnérabilité nous rend sensibles, elle est la condition de tout amour. Les témoignages que nous recueillons incitent aussi à souligner les limites du modèle de la personne autonome dans les situations marquées par la souffrance et la douleur : seule la sollicitude des soignants et des proches, la solidarité du système de soins et de protection sociale, sont à même d'apaiser les personnes et d'assurer leur dignité.

Annexe 1

Temps de Révision de vie sur la dimension apostolique dans notre vie.

- Durant ces dernières semaines ou mois, dans notre vie ou dans celle des personnes rencontrées, quelles initiatives ou actions, quels événements avons-nous repéré comme constitutifs du Royaume qui se construit, comme part de vie éternelle dans notre existence, comme signe d'Espérance ? (en choisir 1 à partager). Qu'est-ce qui nous a permis de les repérer ?
- Avec qui en avons-nous discuté ? En avons-nous parlé avec les personnes concernées ? qui sont personnes croyantes, non croyantes ? Qu'est-ce qui l'a permis ? Qu'est-ce qui est difficile ? Qu'est-ce qui nous bloque ? Avec qui aimerions-nous en parler ?
- Comment l'ACI nous aide (ou peut nous aider) à en témoigner plus facilement et plus largement ?

Annexe 2 – apport dans le cadre de « Promesses d'Eglise » suite à la lettre du au peuple de Dieu

A propos de la présence de ministres ordonnés au sein de l'ACI

L'ACI est mouvement d'Eglise, mouvement d'Apostolat de laïcs, conduit par des laïcs est accompagné par ministres ordonnés, des prêtres encore maintenant. En ACI est vécue une coresponsabilité.

Par définition le « pouvoir des clercs » est au service des membres du mouvement et de la mission du mouvement. Leur présence est signe de l'appartenance du mouvement à l'Eglise, lui rappelle qu'il est « mouvement d'Eglise » et qu'il apporte sa part à la Mission de l'Eglise tout entière.

Comment en pratique la coresponsabilité est-elle vécue ?

En ACI, les ministres ordonnés sont au service du cheminement des équipes, au titre « d'accompagnateurs ». Aujourd'hui, des laïcs aussi sont formés à l'accompagnement. Leur mission est de permettre aux membres de l'équipe de découvrir, au cœur de leur vie partagée, les signes de l'Esprit à l'œuvre.

Au niveau territorial, comme au niveau national, ce sont des équipes de laïcs qui organisent, et conduisent la vie du mouvement, avec la collaboration des ministres ordonnés. Cette coresponsabilité est vécue dans un climat fraternel.

La collaboration, respectant la fonction, le ministère de chacun, dans un esprit de coresponsabilité, est sans doute ce qui permet qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoir. La question de l'existence de « contre-pouvoir » est dès lors sans objet.

...

Un extrait du Règlement Intérieur au sujet du rôle des « Accompagnateurs », qui peuvent être prêtres, diacres, religieuses religieux ou laïcs. Appelés pour le Mouvement par les Coordinateurs de Territoires : *Ils ont la responsabilité d'inscrire la vie de l'Equipe dans la pédagogie et la spiritualité de l'ACI. Chaque accompagnateur sera appelé à se former, soit dans les formations proposées par le mouvement, soit dans des formations proposées par d'autres lieux d'Eglise.* Chaque année ils seront invités à une expérience de relecture de leur accompagnement.

Annexe 3

COMMUNIQUÉ DE L'ACI, 21/11/2019 - Parole publique

La loi sur la bioéthique vient d'être votée en première lecture. Elle fixe des règles qui dessinent la forme d'humanité que nous voulons faire émerger dans les 20 à 30 prochaines années. C'est pourquoi elle met en tension les convictions de chacun, les conceptions que les différentes communautés ont de la vie ; elle suscite aussi des interrogations et des inquiétudes sur des sujets fondamentaux pour notre avenir. Peut-on considérer que la naissance d'enfants sans père, a fortiori en dehors d'une vie de couple, sera sans conséquence pour leur développement personnel et sur l'évolution de notre société ? Est-il légitime que les budgets de protection sociale financent des actes qui ne sont pas destinés à soigner des maladies, ni faire de la prévention, alors que se pose la question de réduire l'aide médicale d'Etat ?

Nous voulons souligner que les choix réglementaires s'appliquent à des personnes, dans des situations qui sont à chaque fois particulières. Au sein des équipes d'ACI, les partages de vie montrent que nous sommes tous concernés par ces questions qui touchent parents, amis, collègues de travail. Nous sommes témoins que si la loi fixe des règles, les personnes ont besoin d'être écoutées et soutenues dans les situations vécues. Le débat public ne doit pas seulement porter sur des principes, aussi justes ou critiquables soient-ils, mais également sur la manière dont les personnes sont accompagnées pour mûrir leurs décisions, prendre en compte leurs besoins, leurs attentes et pour soulager leurs souffrances. C'est dans cet esprit que les équipes ACI se saisissent et débattent de ces questions.

Ces partages de vie permettent de souligner quelques repères. Les situations vécues nous placent face à la fragilité de notre condition humaine, qu'il s'agit de ne pas occulter. Cette vulnérabilité nous rend sensibles, elle est la condition de tout amour. Les témoignages que nous recueillons incitent aussi à souligner les limites du modèle de la personne autonome dans les situations marquées par la souffrance et la douleur : seule la sollicitude des soignants et des proches, la solidarité du système de soins et de protection sociale, sont à même d'apaiser les personnes et d'assurer leur dignité. C'est à cette aune qu'il faut décider des règles qui s'inscrivent nécessairement dans les contraintes économiques et budgétaires.

Enfin, les discussions en équipe montrent comment les femmes et les hommes confrontés à ces situations difficiles et renonçant aux rêves d'invulnérabilité, grandissent en humanité, comment l'attention aux autres, en premier lieu aux plus fragiles, fait surgir des chemins de vie et d'espérance, comment la reconnaissance des limites humaines, qui sont notre lot commun, conduit à faire alliance et à faire société.

Marc Deluzet, président de l'ACI, avec le Comité National